

PROCÈS-VERBAL
(en matière civile ou familiale)

N° de dossier 700- 06-000001-067		Cour <input type="checkbox"/> du Québec xx supérieure	
Nom du juge Honorable Jean-François de Grandpré, JCS		Inscription <input type="checkbox"/> par défaut <input type="checkbox"/> ex parte contestée	
xx Chambre Civile Chambre Familiale <input type="checkbox"/> Chambre Commerciale	Salle n° 1.06	Date 19 juin 2009	

X PARTIE DEMANDERESSE / PARTIE REQUÉRANTE x PRÉSENT(E) ABSENT(E)
DEFENDERESSE RECONVENTIONNELLE

Protection environnement Boisbriand	Me Benoît Marion
	Sylvestre Fafard

X PARTIE DÉFENDERESSE / PARTIE INTIMÉE x PRÉSENT(E) ABSENT(E)
DEMANDERESSE RECONVENTIONNELLE

Binette Serge (personne désignée)	Me Francis Gervais
	Deveau Bourgeois

PARTIE

--	--

Nature de la cause	Requête en approbation d'une transaction partielle
--------------------	--

Greffier Carole Tremblay	Interprète -----
-----------------------------	---------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Avant midi : 9 h 03 à 9 h 09 après midi :

9h03 Identification de la cause et des procureurs
9h04 Représentations de Me Marion qui indique au Tribunal qu'aucun membre du groupe n'a communiqué avec lui.
9h05 Intervention de Me Gervais
Jugement page suivante.

Date	Signature du greffier	Signature du juge (s'il y a lieu)
------	-----------------------	-----------------------------------

ORIGINAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District TERREBONNE

N° 700-06-000001-067

ENREGISTREMENT

M

Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

JUGEMENT :

LE TRIBUNAL :

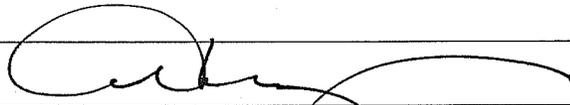
ACCUEILLE la requête ;

DÉCLARE que la transaction partielle déposée sous la cote R-1
constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du Code civil du
Québec ;

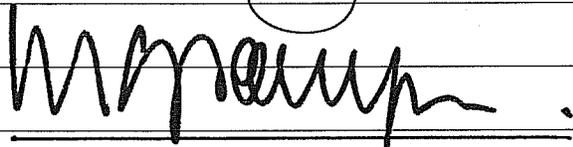
APPROUVE la transaction partielle déposée sous la cote R-1 ;

ORDONNE à la requérante, à l'intimée et aux membres du groupe
décrit au paragraphe 2 de la présente requête de se conformer à la transaction
partielle déposée sous la cote R-1 ;

LE TOUT, sans frais.



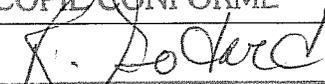
Carole Tremblay greffier-audencier



Honorable Jean-François de Granpré JCS

COPIE CONFORME

PAR :


GREFFIER-ADJOINT
Cour supérieure et du Québec